



Non présentation des papiers d une voiture

Par **clauder93160_old**, le **29/05/2007 à 09:54**

bonjourrrrrJe me suis fait contrôler en descendant les champs elysé et j avais oublié tous mes papiers véhicule, identité, permis, etc...rrrrLes agents m'ont dressé 3 pv le premier pour non présentation de permis le second pour non présentation de carte grise et le 3 pour défaut de présentation d assurance rrLa vignette étant elle bien à sa place sur le pare brise.rnJe me suis rendu moins de 24h après au commissariat pour présenter mes papiers, mais les amendes n ont pas été annulées alors que tout est bien en règle rnEst-ce normale sinon que dois-je faire ??rrrrnd avance merci

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007 à 19:57**

Bonjour.rnrnOui, c'est bien normal.rnrnPar définition, la contravention de non présentation...sanctionne le fait que vous n'avez pas pû présenter les papiers au moment ou on vous les demander.rnLe fait de les présenter un commissariat dans les délai n'a pas pour effet de supprimer l'infraction.rnrnQui plus est, si vous vouliez contester la contravention pour non présentation d'assurance, il ne tenait qu'à vous de le faire au moment ou on vous dresser le P.V car maintenant, ça risque d'être très difficile.rnrnCdt.